

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01244

Numéro SIREN : 798 764 304

Nom ou dénomination : A & A PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2020 sous le numéro de dépôt 7568

Greffe du tribunal de commerce de Nice



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/7568

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale
Modification exceptionnelle de la date de clôture de l'exercice social

Déposant :

Nom/dénomination : A & A PROVENCE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 798 764 304

N° gestion : 2019 B 01244



SOCIÉTÉ « A&A PROVENCE »

Société par actions simplifiée au capital de 341.000 Euros

Siège social : 81, rue de France c/o REGUS

CS 21037

06048 Nice Cedex 1

RCS Nice 798 764 304

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 JUIN 2020

Monsieur Olivier CHASSAGNY

Demeurant 795 Chemin des Brayettes – 13560 SENAS

Associé unique de la société « A&A PROVENCE », société par actions simplifiée au capital de 341.000 Euros, divisé en 34.100 actions de 10 Euros chacune, dont le siège social est à 06048 NICE CEDEX 1 - 81 Rue de France – CS 21037 – C/O REGUS, immatriculée au RCS de Nice sous le n° 798 764 304,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- **Modification exceptionnelle de date de clôture de l'exercice social ;**
- **Pouvoir pour formalités.**

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de proroger exceptionnellement la durée de l'exercice en cours de trois mois.

Cet exercice aura donc une durée exceptionnelle de 21 mois du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2020.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Olivier CHASSAGNY


